



Compte-rendu du CTMJS du 14 avril 2021

## **Unanimité syndicale pour demander des instances locales de dialogue social spécifiques jeunesse et sports**

### **Fatigue, grande fatigue dans les services ...**

Dans leurs déclarations liminaires tous les syndicats ont dénoncé les conditions chaotiques du transfert auxquelles s'ajoutent un flot d'injonctions administratives dans un contexte de pandémie et de pénurie d'effectifs.

EPA a signifié son regret de l'absence des cabinets et de la DJEPVA. La déclaration liminaire est sur le site d'EPA.

### **...Elle va durer ...**

Sur tous ces points le président, Vincent Sauton, a répondu :

- - « on entend la fatigue » « c'est difficile au moment de la pandémie », « nous sommes tous mobilisés », « un agenda social a été fixé pour permettre de travailler tous les sujets »
- - « Les cabinets ne sont pas présents, c'est la pratique à l'EN et dans le supérieur, mais nous sommes en contact étroit. Nous leur faisons un compte rendu. » EPA a précisé que nous ne doutions pas que nos propos étaient rapportés, mais que nous voulions entendre leurs réponses.
- - « Les positions syndicales sur la Loi de transformation de la Fonction Publique sont connues. La Loi a été votée. Elle s'applique. Elle peut être changée dans le cadre d'un nouveau processus électoral »

Le directeur des sports, Gilles Quenehervé, a précisé qu'il avait bien conscience des délais contraints qui lui étaient aussi imposés, qu'il travaillait à une coordination inter directions pour que les demandes soient ajustées aux moyens des services, que les priorités soient priorisées, et que les DRAJES soient positionnées sur l'animation régionale. Il a annoncé que le dispositif Pass'sport pour aider les jeunes à pratiquer une activité sportive, prévu à 100 millions d'euros, nous étant confié, cela allait induire de nouvelles charges de travail.

Pour le Secrétariat Général du MEN, Jérôme Fournier, nous a répondu que les questions organisationnelles relevaient toujours du cadre fixé par la note conjointe interministérielle dont la mise en œuvre était surveillée par la direction des moyens de l'administration territoriale (DMAT). Le SGMEN a pris acte que ce n'est pas mis en œuvre de manière homogène. Il demande que toutes les difficultés lui soient signalées. Concernant les messageries, la consigne donnée est que les deux adresses, l'ancienne et la nouvelle fonctionnent en parallèle quelques mois.

Concernant les projets immobiliers, un travail sur un cadre à moyen et long terme est en cours pour apporter des réponses et « fluidifier le dialogue.

### **« Je croyais que vous receviez les lettres ... »**

Florence Dubo, pour la DGRH, a, en cours de séance transféré aux organisations syndicales copie du courriel adressé aux recteurs destiné à l'informations des agents sur le mouvement et les

promotions. Nos observations sur les délais serrés et les difficultés de respecter l'égalité de traitement la conduisent à examiner la possibilité de modifier les dates de dépôt de candidature. Concernant le mouvement les postes ouverts devraient être publiés. L'échange a fait apparaître que les CREPS semblent être hors radars de l'administration. Les informations relatives au mouvement ne disent rien des modalités pour les CREPS.

Le lendemain du CTMJS une information a été adressée aux organisations syndicales sur les opérations de mouvement. Les délais de dépôt de candidature ont été allongés du 10 au 17 mai. Les informations sont là : <https://www.education.gouv.fr/promotions-et-mutations-des-personnels-techniques-et-pedagogiques-309437> Les candidatures pourront être adressées par papier, la plateforme *self-service (!)* RenoirH n'étant pas encore déployée dans notre champ. Ce délai supplémentaire est mince compte tenu de l'obligation de transmission des demandes par la voie hiérarchique.

Le nombre de postes ouverts aux concours sera connu juste avant la date de la première épreuve (26 avril). Les effectifs sont actuellement soumis à la vérification de leur conformité au cadre budgétaire. Nous serons destinataires de l'information avant publication.

Concernant l'identification de nos interlocuteurs, le président a précisé que l'administration veillait à mobiliser les services RH des rectorats et que tous les agents recevaient une lettre d'information mensuelle. Il a découvert en séance que nous ne recevions pas les lettres électroniques de l'Education Nationale.

Nous avons aussi été informés que les directions métiers, direction des Sports et DJEPVA, qui ont chacune aussi leurs lettres électroniques travaillaient à la création d'une lettre unique, sans autre explication.

Il reste à disposer d'adresses électroniques, et de listes. Car aujourd'hui, personne n'est en mesure de communiquer avec l'ensemble des personnels JS, ni l'administration, ni les syndicats.

### **Vote unanime contre la décision du MENJS (arbitrage gouvernemental) de refuser les CSA de proximité : CTM reconvoqué le 23 avril**

Le CTM JS était convoqué sur des projets de texte relatifs aux futures instances de dialogue social. La Loi de transformation sociale supprime les Comité techniques et les CHSCT pour les remplacer par des **comités sociaux d'administration**. Cette loi est une loi de régression sociale, qui ouvre la porte à tous les arbitraires. La FSU en demande l'abrogation.

Tous les syndicats demandaient, lors des élections de fin 2022 dans la Fonction Publique, un CSA ministériel Jeunesse et Sports qui remplacerait ainsi le CTMJS actuel. Nous l'avons obtenu.

Lors du groupe de travail préalable au CTM nous avons pris note qu'un arbitrage, politique, avait refusé la création d'instances locales de dialogue social spécifiques à Jeunesse et Sports en régions académiques. Une intersyndicale FSU, UNSA, CGT et Solidaires s'est donc adressée à la présidence de la république, au premier ministre et au ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse pour argumenter en faveur d'instances dédiées pour tous les personnels sur missions JES en services déconcentrés et en CREPS (le courrier est sur le site EPA).

En préalable, les organisations syndicales ont formulé la demande d'un report de l'examen des textes. Cette demande a été refusée par le président qui nous a invité à exprimer un vote défavorable et s'est engagé à réunir un nouveau groupe de travail préalable à la reconvoque d'un CTM.

### **Vote sur CSA ministériel qui créé un CSA ministériel JS**

L'amendement de la FSU d'intégration de l'éducation populaire dans l'intitulé a été acceptée.

Vote global : UNSA : abstention (pour marquer l'opposition à la Loi TFP, mais en saluant la création du CSA ministériel). CFDT : pour. FSU : contre (pour marquer l'opposition à la Loi TFP, mais en saluant la création du CSA ministériel). Solidaires : abstention. CGT : abstention.

### **Arrêté sur les CSA de proximité**

La demande d'intégration de l'institut du Cheval, établissement sous la double tutelle sports et agriculture, a été refusée par l'administration. Une attention particulière sera portée aux électeurs qui voteront au futur CSAMJS.

Amendement EPA N°1 vote des syndicats : 11 pour 1 abstention (SEJS)

Amendement EPA N°2 vote des syndicats : 12 pour.

Vote global sur le projet d'arrêté : 12 contre. **CTMJS reconvoqué le 23 avril à 15h. Sera précédé d'un groupe de travail, date à préciser.**

**La bataille pour obtenir ces CSA spécifiques JES, nous le disons depuis un an, est d'importance pour donner un avenir à notre ambition de refondation éducative.**

### **Vote sur l'arrêté relatif aux CAP**

L'administration fusionne les trois CAP des CEPJ, PS, CTPS en une seule CAP nationale.

Amendement de l'UNSA pour découpler les CAP : 9 pour et 3 contre (CFDT, avec l'argument de la contradiction avec un corps unique).

La CAP des IJSL fusionne avec celle des inspecteurs EN et corps d'encadrement.

Vote global : 11 contre, 1 abstention (SEJS)

Marie-Christine BASTIEN

Alexia MORVAN

Pierre LAGARDE